

Questions orales
LES FINANCES

LA TAXE DE VENTE DU QUÉBEC—DEMANDE DE RETRAIT DU
 BILL C-56

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je voulais poser une autre question, mais je me contenterai d'interroger le ministre des Finances, sur qui on a rejeté toute la responsabilité de ce bill fiscal, alors qu'apparemment il a seulement fait ce que le premier ministre et le ministre d'État chargé des relations fédérales-provinciales lui ont demandé.

Étant donné les dissensions qui divisent le pays comme jamais depuis la guerre, et puisque le Québec s'oppose presque unanimement à ce bill fiscal et que les gens des autres régions du pays se demandent où nous allons, le gouvernement va-t-il songer à faire machine arrière de façon honorable en retirant ce bill qui, s'il est adopté, divisera le pays de façon irréparable?

Des voix: Bravo!

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai dit très clairement que j'étais prêt à discuter, mais pour discuter il faut être deux, et l'autre partie ne veut pas me parler.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, selon la presse—même si le gouvernement ne donne généralement jamais raison à la presse—à son retour de Washington, le premier ministre rencontrerait le premier ministre ou le ministre des Finances du Québec afin de voir comment on pourrait modifier le bill pour en venir à une entente. Cette rencontre doit-elle avoir lieu et, en l'occurrence, jusqu'où le gouvernement est-il prêt à aller pour faire taire les critiques qui fusent de toutes parts au Québec, y compris du nouveau chef du Parti libéral de cette province? Est-ce qu'il y aura une rencontre et, dans l'affirmative, quelles concessions le gouvernement va-t-il faire pour en venir à une entente avec la province de Québec?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, je vais répéter ce que j'ai déjà dit, soit qu'il y plus de deux semaines le premier ministre a déclaré que si pareille rencontre pouvait être utile, il accepterait volontiers d'entamer des pourparlers. Mais depuis lors, nous n'avons pas entendu parler du gouvernement du Québec, sauf à une conférence de presse vendredi dernier où M. Parizeau a déclaré qu'il pourrait peut-être changer d'idée. Nous attendons toujours une proposition officielle de sa part. Je l'ai appelé il y a deux semaines pour lui demander si une rencontre pouvait être utile et il m'a dit qu'il me rappellerait.

[M. MacEachen.]

Je dois informer le très honorable représentant qu'il ne l'a pas encore fait.

* * *

● (1502)

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. BALDWIN—LA DÉCLARATION DU JUGE MAYRAND

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je prends la parole au sujet d'une question de privilège dont j'ai donné préavis à Votre Honneur. Je lui ai signalé effectivement que je la soulèverais au moment opportun aujourd'hui. Ma question de privilège a trait à une déclaration publique faite par le juge en chef suppléant de la Cour des sessions, le juge Mayrand de Montréal. Sauf erreur, cette déclaration publique a été faite hier.

Je n'ai pas cette déclaration, mais j'ai des exemplaires des commentaires faits par télex, dans les journaux et à la radio. Il y a plusieurs déclarations. Une de celles pour lesquelles j'éprouve le plus de répugnance est la déclaration du juge en chef suppléant de la Cour des sessions, le juge Mayrand, qui a dit qu'il ne pouvait tolérer les remarques au sujet du procès d'Alexander Peter Treu faites à la Chambre des communes la semaine dernière par un député de l'Alberta, Gerald Baldwin.

Selon certains commentaires faits à la radio, non seulement il ne tolérera aucune critique faite à la Chambre au sujet du procès de M. Treu, mais son tribunal n'en permettra apparemment pas. Cette réaction fait suite à des déclarations que j'ai faites à la Chambre.

J'ai fait des déclarations à trois occasions différentes. Le vendredi 12 mai, j'ai proposé la motion suivante en vertu de l'article 43 du Règlement:

Que la Chambre, en sa qualité de corps politique élu et de plus haute instance du pays, qui tient non seulement à ce que justice soit faite mais à ce qu'elle soit faite publiquement et à ce que les représentants de la justice et de l'administration n'interprètent pas les lois adoptées par le Parlement de façon irrégulière ou bizarre, prie le ministre de la Justice et le solliciteur général de faire enquête, et de communiquer les résultats de cette enquête au comité permanent de la justice et des questions juridiques, sur certains faits relatifs à M. Peter Treu qui, dans le plus grand secret, est sous le coup d'une accusation et en jugement depuis environ quatre ans, aux termes de la loi sur les secrets officiels, a été récemment déclaré coupable et condamné à une peine d'emprisonnement. Qui plus est, Treu n'a été libéré sous caution en appel qu'à la condition expresse de ne parler de rien de tout cela. Cela étant, la Chambre demande que le comité examine les dispositions de la loi sur les secrets officiels qui permettent ce genre d'agissements dignes de la Chambre étoilée, et recommande les modifications qui s'imposent.

Bien entendu, cette motion a reçu des députés du gouvernement le même accueil que reçoivent la plupart des bonnes propositions faites en vertu de l'article 43 du Règlement.

Le 15 mai, j'ai posé au ministre de la Justice (M. Basford) la question suivante: